

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D042

Analyse d'eau - Plages espace de loisirs - camping

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'ouverture de la baignade sur l'espace de loisirs,

Vu le début de la saison estivale 2024,

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire, afin de garantir la sécurité et l'hygiène des usagers, de faire analyser l'eau destinée à la baignade pour la saison estivale 2024,

DECIDE

Article n° 1 : Le laboratoire INOVALYS, dont le siège social est situé à Angers - 18 boulevard de Lavoisier - est retenu pour la réalisation des analyses d'eau de baignade de la plage de l'espace de loisirs sis "Les Varennes" et de la plage du camping " Lac des Varennes " sis Saint-Lézin.

Article n° 2 : Le montant total de ces analyses s'élève à 895.58€ hors taxes, **soit 1 071.10€ toutes taxes comprises**, composé comme suit :

- Plage Espace de Loisirs - 446.29€ ht soit 535.55€ ttc
- Plage Camping - 446.29€ ht soit 535.55€ ttc

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 28/05/2024
Pour Le Maire, absent
L'adjoint,
Jean-Yves RICHARD

